

DIPLOME NIVEAU 4 - BAC

1. REFERENTIEL

- Arrêté du 25 avril 2006 (Journal officiel du 10 mai 2006)

Décret n°2006-250 du 1er mars 2006 (Journal officiel du 4 mars 2006)

Livret de formation CIRCULAIRE N°DGAS/SD4A/2006/374 du 28 août 2006 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale

2. REPARTITION DE L'ALTERNANCE

Temps hors employeur

- 950 heures de formation théorique en Centre de formation
- 140 **Heures de stage (4 semaines) hors employeur** (DF 6)

Temps employeur (Contrat 24 mois) :

- 72 semaines environ de temps employeur (incluant les congés payés + 5 jours de révision)
 - dont **29 semaines de stage chez l'employeur** pour les 3 modules suivants :
- ✓ DF 1 : Stage 12 semaines conduite du projet d'aide à la personne
- ✓ DF 4 : Stage 12 semaines transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne
- ✓ DF 5 : Stage 5 semaines contribution au développement de la dynamique familiale

3. MODALITES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT

Cette formation par la voie de l'apprentissage repose sur la pédagogie de l'alternance. Chaque Centre de formation partenaire met à disposition les moyens pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation. en distanciel ou présentiel. (supports pédagogiques, plateforme numérique, locaux adaptés..etc)

- 1 entretien d'installation entre le CFA et le Maître d'apprentissage dans le premier trimestre

- 1 livret de formation permettant le suivi d'acquisition de compétences et des activités réalisées sur le lieu d'alternance et des échanges entre le Maître d'apprentissage, les formateurs, l'apprenti et le CFA
- 1 livret de formation
- 1 visite effectuée par le formateur sur le lieu d'emploi

4. CONTENU – COMPETENCES A ACQUERIR

▶ DF 1« Conduite du projet d'aide à la personne »

Module 1.1 Cadre de l'intervention

Module 1.2 Recueil d'information pour le projet d'aide

Module 1.3 Elaboration et Mise en œuvre du projet d'aide

Module 1.4 Evaluation du projet d'aide

Module 1.5 Mise en œuvre d'actions collectives

▶ DF2 Communication professionnelle et travail en réseau

Module 2.1Travail en équipe et en réseau

Module 2.2Transmission de l'information professionnelle

Module 2.3Médiation

▶ DF3 « Réalisation des actes de la vie quotidienne »

Module 3.1Activités de la vie quotidienne

Module 3.2Hygiène et la sécurité des personnes

▶ DF4« Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne »

Module 4.1Transmission des savoirs

Module 4.2Appropriation du cadre de vie et du quotidien

Module 4.3Gestion du budget

▶ DF5 « Contribution au développement de la dynamique familiale »

Module 4.1L'aide à l'exercice de la fonction parentale

Module 4.2Accompagnement des situations complexes

Module 4.3Informations donnée aux personnes

▶ DF6 Accompagnement social vers l'insertion

module 6.1L'information et orientation vers les acteurs compétents

module 6.2Le projet d'insertion

5. CERTIFICATION

Le référentiel de certification est composé de six épreuves validant chacune un domaine de compétences.

- ▶ Quatre épreuves organisées par l'établissement de formation :
- une épreuve relative à la communication professionnelle et au travail en réseau

- une épreuve relative à la réalisation des actes de la vie quotidienne (contrôle en cours de formation)
- une épreuve relative à la transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne
- une épreuve relative à l'accompagnement social vers l'insertion.

- ▶ Une épreuve relative à la contribution au développement de la dynamique familiale organisée par le représentant de l'Etat dans la région.
- ▶ Une épreuve relative à la conduite du projet d'aide à la personne organisée conjointement par l'établissement de formation et par le représentant de l'Etat dans la région

- ▶ Chaque domaine de compétences doit être validé séparément sans compensation des notes. Un domaine de compétences est validé si le candidat obtient une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve de certification correspondante. Les résultats obtenus aux épreuves sont portés au livret de formation du candidat

6. MOYENS PEDAGOGIQUES

Moyens humains

L'équipe pédagogique de référence est composée des responsables des domaines de formation et du responsable de formation, des formateurs. Pour chacun des domaines de formation, un formateur référent coordonnera la cohérence et la continuité des enseignements avec l'ensemble de l'équipe pédagogique conduisant la formation Formateurs de l'ERTS et professionnels du secteur.

Moyens techniques

- 1 salle de formation équipée
- 1 salle informatique et un centre de documentation

Modalités pédagogiques

- Cours avec des apports théoriques ou méthodologiques en présentiel et distanciel
- Modules d'accompagnement personnalisé du parcours, des activités pédagogiques individuelles, des guidances et des bilans d'autoformation.
- Groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle

7. DISPENSES ALLEGEMENT DE FORMATION

TISF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale	Baccalauréat professionnel services en milieu rural	BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Titre professionnel assistant de vie
DF 1 : Conduite du projet d'aide à la personne	Dispense			Allègement	Allègement		Allègement	
DF2 : Communication professionnelle et travail en réseau	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Allègement	Allègement		
DF3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne					Dispense	Allègement	Allègement	Dispense
DF4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	Allègement							
DF5 : Contribution au développement de la dynamique familiale	Allègement					Dispense		
DF6 : Accompagnement social vers l'insertion	Dispense	Dispense*	Allègement	Allègement				

* uniquement pour les titulaires du Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale option activités de soutien et d'aide à l'intégration